

*Le Vice-Président de la Direction générale
de la Banque nationale, P. Rossy, au Directeur
de l'Administration fédérale des Finances, E. Reinhardt¹*

L Personnelle

Berne, 11 juin 1946

Je me permets de vous adresser ci-joint le texte de mon intervention² à notre dernière séance du Conseil de banque, pensant que ce texte peut vous donner quelques idées pour le discours d'ouverture que Monsieur le Conseiller fédéral Nobs devra probablement prononcer au Parlement³.

1. *Membre de la Délégation suisse pour les négociations financières avec les Alliés à Washington au printemps 1946, E. Reinhardt avait dressé un bilan critique de l'activité du représentant de la BNS au sein de la délégation suisse. Dans une notice interne du DFD, du 4 juin 1946, il écrit notamment: [...]*

III. Die Politik der Nationalbank war im Prinzip seinerzeit wohl richtig, aber doch wohl zu wenig vorsichtig.

Die blosse Neutralität und der blosse Goldmechanismus verpflichten sicher kein Noteninstitut, Gold auch von einer Seite gleich wie von der anderen abzunehmen, wenn sie befürchten muss, dass dieses Gold gestohlen ist und wieder zurückverlangt werden könnte. Wenn man aber aus allgemeinen Erwägungen eine Politik befolgen muss, die später sehr wahrscheinlich zu Schwierigkeiten führt, muss man immer daran denken, gleichzeitig die Abwehrbereitschaft herzustellen, indem man sich rechtzeitig alle Unterlagen verschafft, mit denen später der gute Glaube belegt werden kann und mit denen das Vorgehen eine Verteidigung findet. Zusätzliche Unterlagen über die Reserven der Reichsbank vor dem Krieg, über bestimmte Erklärungen der deutschen Organe bezüglich der Lieferung, insbesondere nachdem die Belgien-Goldfrage bekannt wurde (Besuch Boissanger), hätten später die Lage verbessert. Wenn Neutralitätsbedenken, hätten Zusicherungen ja von allen Banken verlangt werden können. In der Delegation kam aus den Ausführungen Hirs leider etwas der Eindruck auf, dass die Goldremittierungen ein sehr interessantes Geschäft waren und dass diese Überlegung nicht ganz unbedeutend war. Er sprach von ca. 50 Millionen, die so verdient worden seien. Dass man die Gefahr nicht genügend ernst nahm, geht wohl auch daraus hervor, dass die Direktion den Bundesrat nurmehr summarisch und nicht über jede Phase orientierte und dass sie erst nach ziemlich massivem und langem Drängen der Aufsichtsorgane des Ausschusses für die Deckung besorgt war. Während bei Goldübernahmen aus Amerika die Notenbank sehr stark bremste und den Bund um Übernahme anging, hat sie bei der allerdings bedeutend kleineren Goldübernahme aus Deutschland wegen des besonderen Risikos, gestohlenen Gold zu erhalten, nicht derart gebremst, dass sie aus allgemein politischen Gründen vom Bundesrat um Fortführung ersucht werden musste, sondern es war eher der Bundesrat, der ihr gestützt auf die erhaltenen Berichte und Anträge empfahl, möglichst zurückhaltend zu sein. Im Februar und März 1943 hat die Nationalbank noch für 60 Millionen belgische Münzen (Lator) erworben, obwohl am 5. Januar 1943 ganz offenbar wegen des Belgiengoldes das Londoner Warning ergangen war. Im August 1943 erfolgte dann der Besuch Boissanger und daraufhin wurde nochmals für 74 Millionen solche Münzen erworben, die, nebenbei bemerkt, mit grosser Beschleunigung seither wieder weiterverkauft worden sind. Die Financial News vom 9. Juni 1943 befassten sich dabei sehr ausdrücklich mit dem belgischen Gold und hoben hervor, dass auch wenn die Deutschen das

Dans l'exposé de notre politique de l'or, nous avons une assez grande différence avec M. Weber et moi. M. Weber justifie principalement notre politique et nos opérations par la pression que le Reich exerçait sur la Banque nationale et sur la Suisse en général. A chaque instant, il dit « nous ne pouvions pas refuser de l'or ». Mon exposé est très différent en ce sens que je déclare que « nous aurions préféré ne pas recevoir un seul gramme d'or de l'Allemagne, que nous nous sommes défendus énergiquement selon la tactique de la défense élastique, que nous cherchions chaque fois à prendre le moins d'or possible, mais devions chaque fois reculer parce que notre refus, tant que nous restions dans la limite des réserves d'or allemandes d'avant-guerre, aurait constitué une violation de la neutralité. Dans notre défense élastique, nous avons été amenés à prendre jusqu'à 1,2 milliard d'or allemand parce que nous avons été ramenés successivement sur notre dernière ligne de défense: la neutralité ». Cette ligne, nous ne l'avons jamais laissé entamer. Si les Allemands avaient voulu envoyer plus d'or qu'ils ne l'ont fait, nous aurions été amenés à refuser, parce que leurs envois auraient dépassé l'ordre de grandeur de 1,5 à 1,8 milliard et que nous aurions dû alors avoir des soupçons qu'il s'agissait d'or « volé ».

Je crois que mon système de défense est beaucoup plus efficace et plus digne que celui de M. Weber. De plus il a été réellement ma ligne de conduite durant toute la guerre. Je n'ai jamais voulu froisser les Allemands, bien au contraire,

gestohlene Gold umschmelzen würden, die Käufer des Goldes sich nicht auf den guten Glauben berufen könnten. [...]

Die prinzipielle Richtigkeit der Goldabnahmepolitik wird dadurch nicht in Frage gestellt. Es zeigt sich aber, dass eine intimere Konsultierung des Finanzdepartementes, eine sorgfältigere Diskussion des jeweiligen Vorgehens und die Abwägung der möglichen Folgen in Zukunft gefordert werden müssen und dass insbesondere die Herstellung der Abwehrbereitschaft aufs empfindlichste fehlte, die Durchführung der Abwehrschlacht aus diesem Grunde und zufolge des persönlichen Ungenügens an Eindruck und Wirksamkeit auf die Gegenpartei fehlen lassen musste. Wir wurden einem feindlichen Feuer ausgesetzt, ohne den genauen Standort der eigenen Truppe und die ihr zur Verfügung stehenden Abwehrmittel und Reserve zu kennen und damit wirksam im ersten Anprall das Überraschungselement und die Schockwirkung aususchalten. Ohne die unrichtige Einstellung und Selbstsicherheit in diesem Problem durch die verantwortlichen Organe des Noteninstitutes wäre das nicht möglich gewesen. Herr Weber fühlte sich in der Goldfrage derart sicher, dass er es sogar unterliess, meine vor der Abreise an ihn gerichteten Briefe, mit denen ich um Dokumentation und Auskunft ersuchte, zu beantworten oder auch nur schriftlich den Empfang zu bestätigen. Schon während der Currie-Verhandlungen und offenbar auch bei Ausarbeitung der Bundesratsbeschlüsse über die Rückgabe der Looted Property dachte die Nationalbank bei weitem nicht daran, dass sie den Hauptfall in diesem Zusammenhang bilden werde, eine Andeutung, die schon nebenbei während den Currie-Verhandlungen gefallen war und über die ich den Departementschef damals unterrichtete. [...]

(E 6100 (A) 25/2326).

Cf. aussi la notice de E. Reinhardt du 26 février 1945, publiée ci-dessus au N° 379.

Cf. aussi sa notice pour E. Nobs sur la question de l'or du 14 juin 1946, E 6100 (A) 25/2335.

2. *Cf. aussi la lettre de P. Rossy au Chef du DPF, M. Petitpierre, du 18 juin 1946 (E 2800/1967/61/76).*

3. *Sur les débats aux Chambres, cf. le Message (du 14 juin 1946) du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'approbation de l'accord financier conclu à Washington, in FF, 1946; Sur les débats préliminaires dans les commissions parlementaires, cf. E 6100 (A) 25/2327. Sur les débats en séances plénières, cf. E 1301 I/372 et E 1401 I/277.*

mais je n'ai jamais eu la «tremblotte» devant eux. Le système de défense de M. Weber éveillera dans le public le sentiment que la Banque nationale a cédé à la peur. Cela est faux; Monsieur le président Bachmann peut vous le confirmer. Il appartiendra à Monsieur le conseiller fédéral Nobs de se décider entre les deux systèmes de défense. Quant à moi, je continuerai à maintenir le mien.

ANNEXE

[s. d.]

Monsieur le vice-président Rossy déclare que son exposé n'est pas une traduction de celui de Monsieur le président Weber; mais, s'il en diffère quant à la forme, il lui est identique pour le fond. Monsieur Rossy rappelle que la politique monétaire de la Banque nationale est régie par l'arrêté et l'instruction du Conseil fédéral du 25 septembre 1936, qui obligent la Banque nationale de maintenir la parité-or du franc à une valeur comprise entre 190 et 215 milligrammes d'or fin, ce qui correspond à une dévaluation moyenne de 30% par rapport à la parité légale⁴. L'arrêté en question est en quelque sorte la charte fondamentale de notre politique monétaire et il n'a pas été modifié durant la guerre. Le but de notre politique monétaire devait donc empêcher le cours du franc d'accuser de trop grands écarts par rapport à l'or et, par voie de conséquence, aux monnaies étrangères importantes. Le seul moyen d'y parvenir consistait à acheter et à vendre de l'or, en quantités parfois considérables suivant les circonstances.

L'or a joué un rôle pendant la guerre. La chose va de soi, puisqu'à la différence des autres valeurs, il constitue une valeur réelle, tangible, palpable. La Suisse se voyait dans la nécessité d'effectuer des opérations sur l'or avec l'étranger, par exemple pour pourvoir aux paiements des diverses Croix-Rouge nationales et à ceux de la Croix-Rouge internationale, et pour assurer les transferts de fonds nécessaires à la défense des intérêts étrangers dont elle était la puissance protectrice (plus de 24 Etats avaient chargé la Suisse de leurs intérêts). Tous les mouvements d'or qui résultaient de ces obligations passaient par la Banque nationale qui a toujours scrupuleusement respecté les exigences de la neutralité. Sans doute eût-elle mieux aimé ne pas recevoir d'or d'Allemagne; mais les nécessités découlant de la neutralité l'ont obligée à en reprendre successivement jusqu'au montant de 1,2 milliard de francs. Nous avons été acculés à le faire dans une tactique de défense élastique dont le dernier retranchement était constitué par la ligne de neutralité sur laquelle nous avons dû nous replier, mais qu'à aucun moment nous n'avons laissé entamer. Ce chiffre de 1,2 milliard paraît très élevé, constatons qu'il est inférieur de plus de moitié au chiffre de nos achats d'or aux USA et à la Grande-Bretagne.

Toute notre politique de l'or a été dominée par le souci de respecter la neutralité. Dans le cadre de la neutralité, la Banque a tenu compte des nécessités de l'économie de guerre. En effet, si elle eût refusé aux Allemands la possibilité d'effectuer leurs paiements extérieurs, on se serait exposé au danger de voir cesser les arrivages de charbons, de semences, etc. et le plan Wahlen eût été voué à un échec. De là l'importance de nos transactions sur l'or avec les banques étrangères. Nous avons repris à l'Allemagne pour 1,2 milliard d'or; mais il faut bien se souvenir que nous étions encerclés par ce pays et sous sa menace directe. L'Angleterre nous en a remis pour 673 millions et les Etats-Unis pour 2,5 milliards environ. Ces chiffres montrent que nous avons bien été neutres. Dans toutes ces opérations, la Banque n'a jamais agi qu'après mûre réflexion; elle a toujours eu égard à l'importance de la réserve d'or allemand d'avant-guerre qu'elle estimait être de l'ordre de grandeur d'au moins 1,5 milliard de francs, chiffre dont les investigations des Alliés et de diplomates ont confirmé la justesse. L'or qu'on nous remettait a été vérifié de très près. L'or qui nous était remis par la Reichsbank se composait pour la majeure partie de barres, mais des montants assez

4. Cf. DDS, vol. 11, N° 297.

importants étaient constitués par des pièces de monnaies de l'Union latine et par d'anciennes pièces d'or de 20 marks. Au sujet des pièces de l'Union latine, il y a lieu de considérer que nous étions absolument fondés à penser qu'il s'agissait d'or en possession du Reich avant la guerre. En effet, chaque banque d'émission européenne ou chaque Trésor de guerre dans les pays qui en entretiennent un (et la Prusse en a eu la coutume dès avant le père de Frédéric le Grand) possédaient des pièces d'or de l'Union latine, tant par tradition qu'en vertu du fait que ces pièces ont un marché international très large. Ces considérations, jointes aux déclarations de Puhl selon lesquelles il ne nous livrait que de l'or faisant partie des réserves allemandes d'avant-guerre, nous donnaient toute certitude au sujet de ces pièces. Quant aux lingots, ils étaient gravés à des millésimes d'avant-guerre et étaient accompagnés de bulletins d'essais contenant des données précises quant au poids et au titre de chaque lingot, ces bulletins étaient datés du jour et de l'année de l'essai et ils étaient revêtus de deux signatures. Si une partie des barres qui nous ont été remises ont été refondues, nous sommes en présence de la première falsification faite dans l'histoire par une banque d'émission.

Pouvions-nous avoir un soupçon au sujet d'une falsification de ce genre? Monsieur le Gouverneur de la Banque de France, Boissanger, au cours de vacances qu'il venait passer en Suisse en août 1943, nous a confié à mon collègue Weber, puis à moi-même, qu'il avait livré aux Allemands un dépôt d'or qui avait été confié à la Banque de France par la Banque Nationale de Belgique. Il n'a fourni aucune indication sur la nature de cet or. Répondant à une question précise de l'orateur, Boissanger a déclaré que les Allemands n'avaient pas enlevé une seule pièce d'or ni à la Banque de France, ni au public français. M. Boissanger, en vacances, a été incapable de répondre à nos questions précises sur cet or. Nous lui avons déclaré qu'une déclaration aussi vague de sa part ne pouvait être prise au sérieux. A son retour à Clermont-Ferrand (zone non occupée), il n'a pas pris la peine de nous confirmer sa visite, et de nous donner quelques indications sur l'or belge. S'il craignait la censure allemande, pourquoi n'a-t-il pas pris la peine de confier un message au Chef de la Légation de Suisse à Vichy, à l'intention de la Banque nationale suisse? D'ailleurs M. Boissanger a agi avec légèreté et il n'est pas admissible que la France veuille nous faire supporter après coup les conséquences de la légèreté du Gouverneur d'alors de sa banque d'émission. D'ailleurs ces questions d'or volé sont bien peu claires. En effet notre dernier achat d'or à la Reichsbank date de mi-avril 1944 et portait sur 15 millions de francs. Il a été fait en plein accord avec la mission Curry⁵. Si les Alliés avaient réellement eu eux-mêmes le sentiment que l'Allemagne n'avait depuis plusieurs années plus que de l'or volé, pourquoi ont-ils autorisé cette opération? La question est troublante pour les Alliés. La situation de la Banque nationale dans cette affaire d'or dit «volé» est inattaquable en droit et, ce qui est, plus, inattaquable sur le plan moral.

Ce n'est qu'après la guerre que des informations plus ou moins contradictoires concernant «l'or belge» nous sont parvenues. Elles nous ont surpris, car Puhl nous avait toujours affirmé que le dépôt d'or belge était intact, et il donnait l'impression d'un homme sérieux et de parole⁶. Du reste la Banque de Suède et la Banque des Règlements Internationaux qui se trouvent dans la même situation que nous n'ont jamais mis en doute la véracité de ses déclarations. La Direction générale ne saurait accepter un reproche d'avoir agi avec trop peu de discernement.

5. *Sic! L'orthographe des noms propres est reproduite telle que sur le document. Il s'agit en fait de Boisanger et de Currie. Au printemps 1945, alors qu'une délégation alliée dirigée par L. Currie négocie à Berne, les relations financières avec l'Allemagne sont discutées, notamment lors de la séance du 9 février du Conseil fédéral: Le Chef du DFD communique que la Reichsbank offre de l'or monnayé et en barres à la BNS, laquelle consulte le DFD sur l'opportunité d'une telle transaction. Il propose de répondre à la Banque nationale qu'une telle opération ne paraît pas indiquée dans les circonstances actuelles, mais que la question pourra être reprise en temps opportun, après les négociations avec les Alliés (E 1004.1 1/454).*

Cf. la lettre de la BNS à E. Nobs du 21 mars 1945 (E 6100 (B) 1973/141/980-Diverse), le PVCF du 26 mars 1945 (E 1004.1 1), la lettre de la BNS à E. Puhl du 11 avril 1945 (E 6100 (B) 1981/96/28-29), ainsi que E 2001 (E) 2/576 et 589.

6. *Cf. E 2001 (E) 1967/113/273.*